

Lettre du Maire



Chères Ostéraciennes, chers Ostéraciens,

À l'occasion de cette rentrée, je souhaite m'adresser à l'ensemble des habitants d'Oissery afin de faire le point sur les travaux réalisés dans notre commune, mais également de rappeler quelques règles essentielles pour garantir la sécurité, la propreté et la qualité de vie de tous.



Les travaux réalisés dans la commune

Au cours des derniers mois, plusieurs interventions ont été réalisées ou engagées afin d'améliorer notre cadre de vie et les équipements communaux. Parmi les principales réalisations :

- Réfection de la route communale 6.
- Changement de l'éclairage rue de la paix par des lampadaires solaires.
- Réfection d'une classe élémentaire avec changement de l'éclairage par des leds.
- Achat de climatiseurs pour chaque classe (après la canicule de 2025, le conseil municipal a anticipé le réchauffement climatique, ces équipements ont été installés avant la toute première canicule de mai).
- Création de la zone 30 km/h pour la sécurité de tous au centre du village aux abords des écoles.

- Pour la sécurité de nos concitoyens, le maillage de la vidéo protection a été renforcé.
- Espace Naturel Sensible : création d'un chemin de promenade dans la zone naturelle protégée avec la participation du département et d'initiative 77.
- Achat d'un tracteur pour les services techniques.
- Pour le patrimoine, en cours d'installation de 4 ouvertures dans l'église pour assurer la ventilation et la conservation du bâtiment.

Ces travaux ont pour objectif d'améliorer durablement notre commune, de renforcer la sécurité de chacun et de préserver notre patrimoine communal.



Services

De nouveaux services sont proposés sur la commune : cabinet d'infirmières, installation d'une orthophoniste et d'une psychomotricienne en septembre, retour d'une permanence d'un médecin au cabinet de la CCPMF un jeudi sur 2. Une ongleserie, un salon d'esthétique ont rejoint nos commerces. Pour compléter les services à la population, un distributeur 24/24 de pommes de terre, oignons et courges va voir le jour face au distributeur à pizzas.

Trottinettes : quelques règles essentielles

Avec la rentrée scolaire, l'utilisation des trottinettes, notamment par les enfants et les jeunes, augmente. Il est donc important de rappeler quelques règles de sécurité suite à l'arrêt de Monsieur le Préfet.

La trottinette doit être utilisée dans le respect du Code de la route et des autres usagers. Il convient notamment :

- ▶ de respecter les règles de circulation et les stops ;
- ▶ de ne pas circuler à plusieurs sur une même trottinette ;
- ▶ de rester attentif aux piétons et de leur laisser la priorité lorsque cela est nécessaire ;
- ▶ de ne pas utiliser son téléphone ou porter des écouteurs en conduisant ;
- ▶ de circuler de manière prudente et adaptée aux conditions de circulation ;
- ▶ de porter un casque, un gilet jaune, afin de limiter les risques en cas de chute.

La prudence de chacun contribue à rendre nos déplacements plus sûrs, notamment aux abords de l'école.



Vigilance incendie

Suite à la dégradation d'un champ par un incendie à Oissery en août causé par une cigarette lancée par un automobiliste, je tiens à remercier les Sapeurs Pompiers ainsi que les agriculteurs pour leur action évitant que les flammes ne se propagent.

Ensemble, faisons d'Oissery une commune agréable à vivre.

La municipalité continuera à œuvrer pour améliorer notre village et ses équipements. Mais la qualité de vie à Oissery dépend également de l'implication de chacun.

Je compte donc sur votre civisme, votre vigilance et votre bienveillance afin que cette rentrée se déroule dans les meilleures conditions.

Au nom de l'ensemble du Conseil municipal, je vous souhaite à toutes et à tous une excellente rentrée, placée sous le signe de la sécurité, du respect et du bien vivre ensemble.

Votre Maire,
Jean-Louis RAGON



Le bon voisinage : l'affaire de tous

Vivre dans une commune, c'est aussi veiller au respect de son voisinage et des espaces communs.

Taille des haies et entretien des végétaux

Les haies et plantations qui bordent les propriétés doivent être entretenues régulièrement afin de ne pas gêner le passage des piétons, masquer la visibilité ou empiéter sur la voie publique.

Nous invitons donc chaque propriétaire à procéder régulièrement à la taille de ses haies et arbres lorsque ceux-ci débordent sur les trottoirs ou la chaussée. L'envoi de mises en demeure a débuté.

Nettoyage et entretien des trottoirs

La propreté des trottoirs participe directement à la qualité de notre cadre de vie. Chaque riverain est invité à maintenir en bon état de propreté le trottoir situé devant son habitation et à veiller à ce que les végétaux, feuilles ou autres éléments ne gênent pas la circulation des piétons. Il en est de même en hiver (neige). Ces gestes simples permettent de conserver une commune propre, agréable et accessible à tous, notamment aux personnes âgées, aux enfants et aux personnes à mobilité réduite.

